



Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE  
PONTAILLER VAL DE SAONE

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### EXERCICE 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) et au décret du 2 mai 2007.

# SOMMAIRE

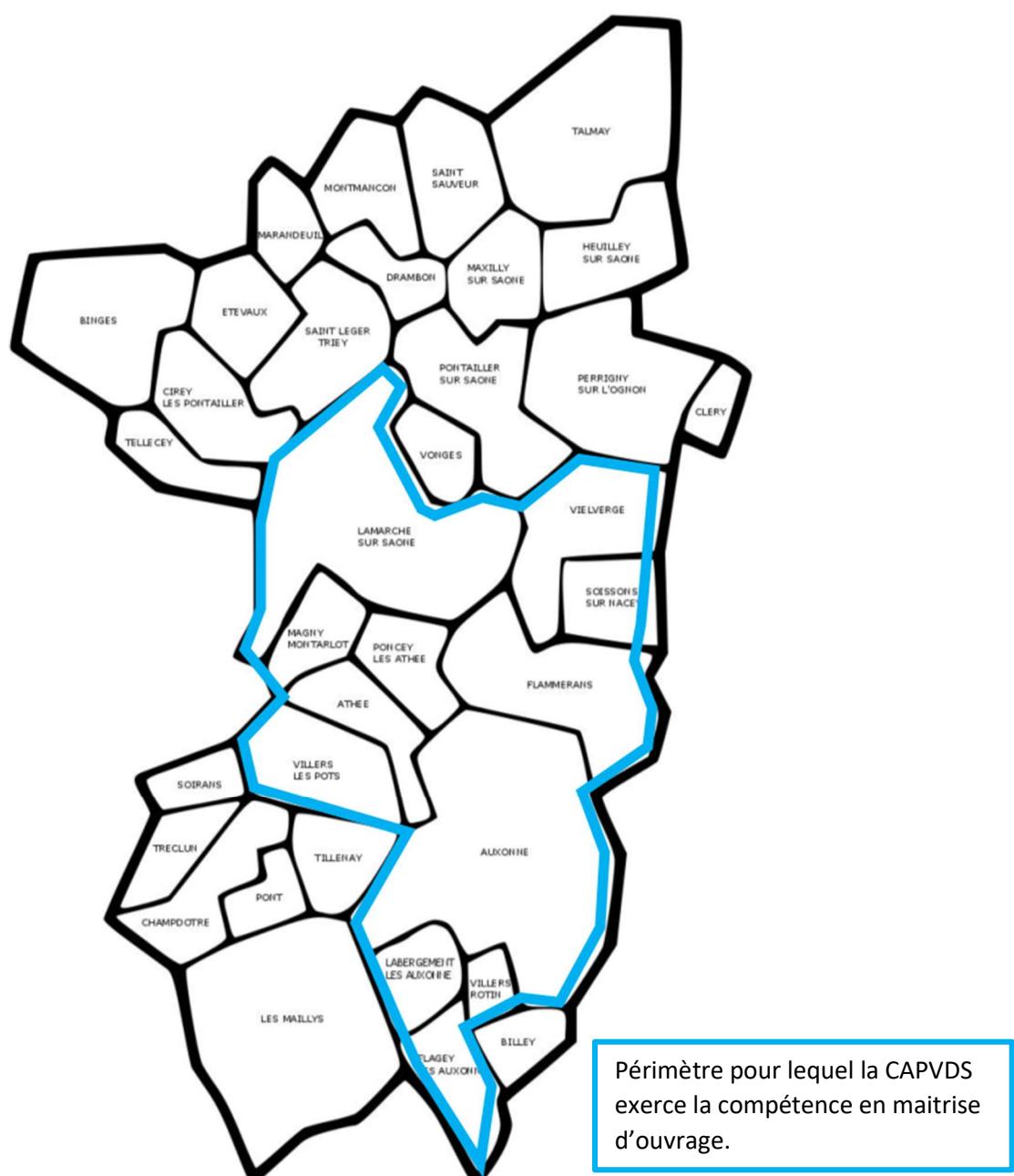
A.	Caractérisation technique du service.....	3
1.	Présentation du territoire desservi.....	3
2.	Mode de gestion du service.....	4
3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	5
4.	Nombre d'abonnés.....	5
5.	Eaux brutes .....	6
	□ Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
6.	Eaux traitées .....	7
7.	Production .....	9
8.	Achat d'eaux traitées en 2024 .....	9
9.	Volumes vendus au cours de l'exercice 2024 .....	10
10.	Linéaires de réseaux de desserte (hors branchements) .....	11
B.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	11
11.	Modalité de tarification.....	11
12.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
13.	Recettes .....	13
C.	Indicateurs de performance.....	14
14.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	14
15.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	15
16.	Indicateurs de performance du réseau .....	15
	<i>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</i> .....	15
	<i>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</i> .....	17
	<i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</i> .....	18
17.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	18
D.	Financement des investissements.....	19
18.	Branchements en plomb .....	19
19.	Montants financiers.....	19
20.	État de la dette du service .....	19
21.	Amortissements .....	20
22.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	20
23.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	20
E.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
24.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	20

## A. Caractérisation technique du service

## 1. Présentation du territoire desservi

- ✓ La communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône (CAPVDS) est composée de 35 communes. Elle est compétente en matière d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La CAPVDS exerce sa compétence en maîtrise d'œuvre sur 12 communes. Pour les autres communes, la compétence eau potable est gérée par des syndicats dont les périmètres dépassent les limites du territoire. Au sein des syndicats, la CAPVDS agit en représentation-substitution.

Ci-dessous, une carte présentant l'exercice de la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :



- ✓ L'unité de gestion (UGI) regroupe désormais plusieurs UDI, unité de distribution correspondant aux anciennes structures compétentes :
  - UDI de l'ancien syndicat de Labergement-lès-Auxonne
  - UDI d'Auxonne
  - UDI de l'ancien syndicat de Saône Mondragon
  - UDI de Lamarche-sur-Saône
  - UDI de l'ancien syndicat de Flammerans
- ✓ Compétences liées au service :

	OUI	NON
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitemen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- ✓ Territoire desservi :
  - Auxonne
  - Labergement-lès-Auxonne
  - Villers-Rotin
  - Flagey-lès-Auxonne
  - Villers-lès-Pots
  - Poncey-lès-Athée
  - Athée
  - Magny-Montarlot
  - Lamarche-sur-Saône
  - Flammerans
  - Vielverge
  - Soissons-sur-Nacey
- ✓ Une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisée en mai 2019 par le cabinet ARTELIA.
- ✓ Un règlement de service a été voté par délibération CC 29-321 27022020 le 27 février 2020.

## 2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public selon les modalités suivantes :

UDI	DEBUT DSP	FIN DSP	DELEGATAIRE
AUXONNE	05/03/2017	31/12/2029	SUEZ
LAMARCHE SUR SAONE	01/12/2012	31/12/2026	SAUR
FLAMMERANS	01/01/2015	31/12/2026	SAUR
SAONE MONDRAGON	27/08/2011	30/06/2025	SUEZ
LABERGEMENT	01/01/2015	30/06/2025	SUEZ

Nature exacte de la mission du prestataire n'a pas évolué depuis 2020 (détail cf. RPQS 2020-2021).

Un avenant au contrat de DSP de Saône Mondragon avec SUEZ a été signé le 17 juillet 2023 pour prolonger le contrat jusqu'au 30/06/2025.

De même un avenant au contrat de Labergement lès Auxonne avec SUEZ a été signé le 17 juillet 2023 pour diminuer la durée du contrat et aligner son échéance au 30/06/2023.

Un avenant au contrat de DSP de Lamarche-sur-Saône avec SAUR a été signé le 07/10/2024 pour prolonger le contrat jusqu'au 31/12/2026.

### 3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable de la CAPVDS dessert 13 946 habitants au 31/12/2024 décomposé comme suit :

UDI	NOMBRE HABITANTS				
	2020	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	7694	7699	7709	7695	7681
LAMARCHE SUR SAONE	1338	1363	1363	1376	1383
FLAMMERANS	1289	1334	1334	1339	1331
SAONE MONDRAGON	2808	2811	2823	2844	2869
LABERGEMENT	662	658	661	670	682
<b>Total</b>	<b>13791</b>	<b>13865</b>	<b>13890</b>	<b>13924</b>	<b>13946</b>

### 4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 540 abonnés au 31/12/2024.

La répartition des abonnés par UDI est la suivante :

UDI	NOMBRE ABONNES				
	2020	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	2674	2678	2673	2706	2719
LAMARCHE SUR SAONE	646	665	670	672	665
FLAMMERANS	595	601	608	610	612
SAONE MONDRAGON	1178	1178	1200	1222	1230
LABERGEMENT	308	310	316	317	314
<b>Total</b>	<b>5401</b>	<b>5432</b>	<b>5467</b>	<b>5527</b>	<b>5540</b>

UDI	Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) au 31/12/2024 En abonnés / km	Nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) au 31/12/2024 En habitants par abonnés	Consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapporté au nombre d'abonnés) au 31/12/2024 En m <sup>3</sup> / abonné
AUXONNE	45,14	2,82	138,94
LAMARCHE SUR SAONE	39,08	2,08	75,80
FLAMMERANS	28,31	2,17	93,88
SAONE MONDRAGON	35,49	2,33	92,47
LABERGEMENT	24,90	2,17	87,06
MOYENNE	37,91	2,52	113,12

## 5. Eaux brutes

- ✓ Prélèvement sur les ressources en eau

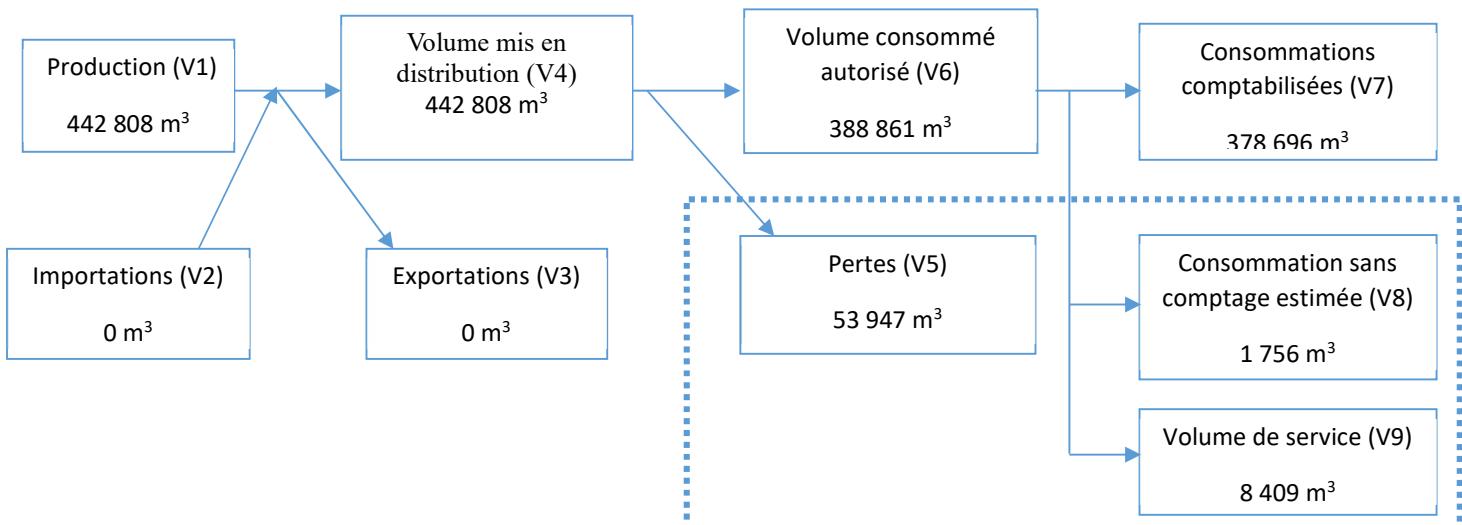
Le service public d'eau potable prélève 668 246 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2024 soit une augmentation de 6,9 % par rapport à 2023 (625 401 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023). 100 % des eaux prélevées sont d'origine souterraine.

Volumes prélevés dans la ressource						
	Ressource	2021	2022	2023	2024	Variation
AUXONNE	P1, P2 et P3	431 650,00	466 734,00	396 692,00	452 746,00	14,1%
LAMARCHE SUR SAONE	P1 & P2	96 118,00	125 077,00	108 226,00	90 003,00	-16,8%
FLAMMERANS	P. Vielverge	70 843,00	72 869,00	74 441,00	77 520,00	4,1%
SAONE MONDRAGON	Achat Gd Dijon	0,00	0,00	0,00	0,00	
LABERGEMENT	P. Flagey	58 913,00	49 978,00	46 042,00	47 977,00	4,2%
Total		657 524,00	714 658,00	625 401,00	668 246,00	6,9%

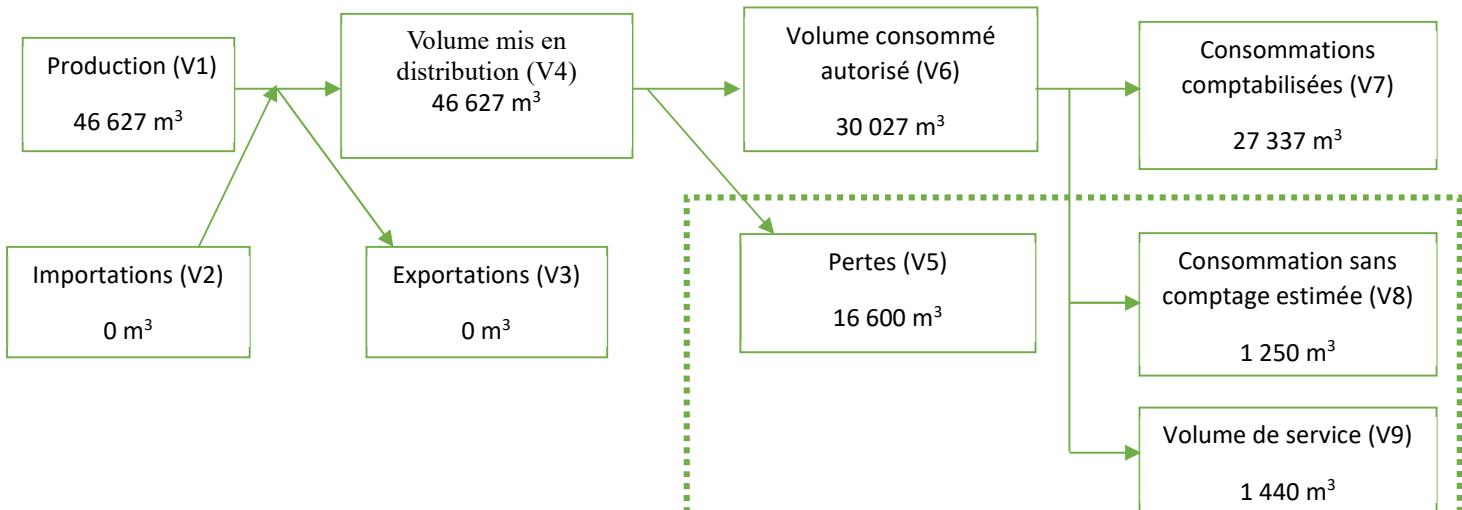
## 6. Eaux traitées

Ci-dessous, les bilans des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable par UDI en 2024 :

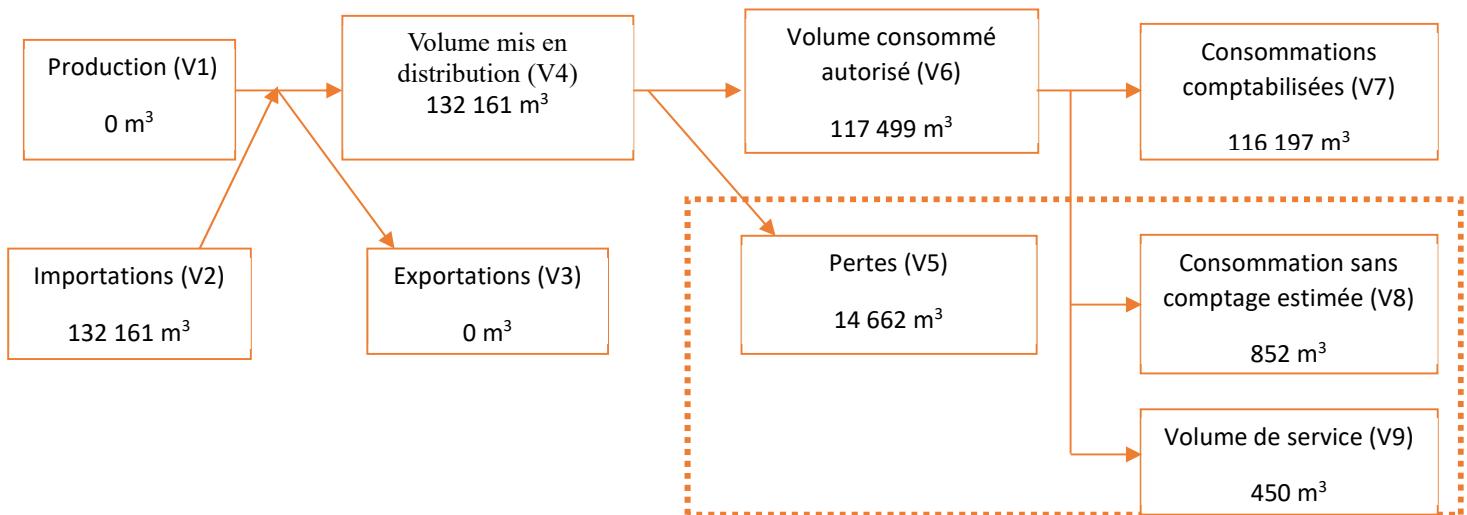
### ✓ UDI d'Auxonne



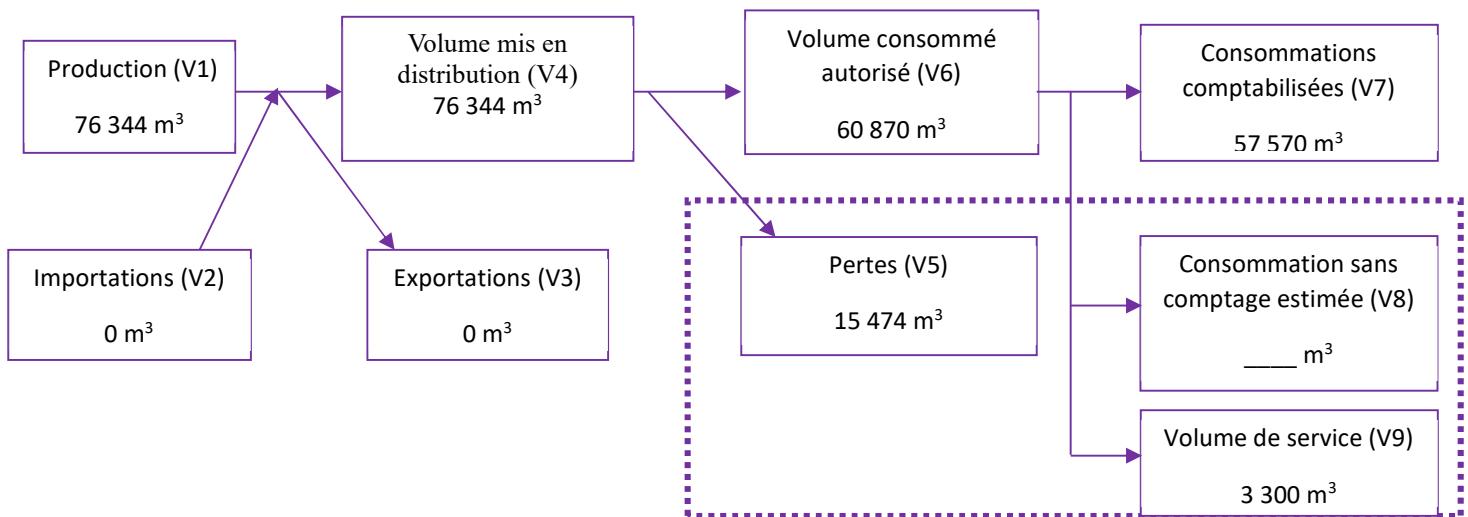
### ✓ UDI de Labergement-lès-Auxonne :



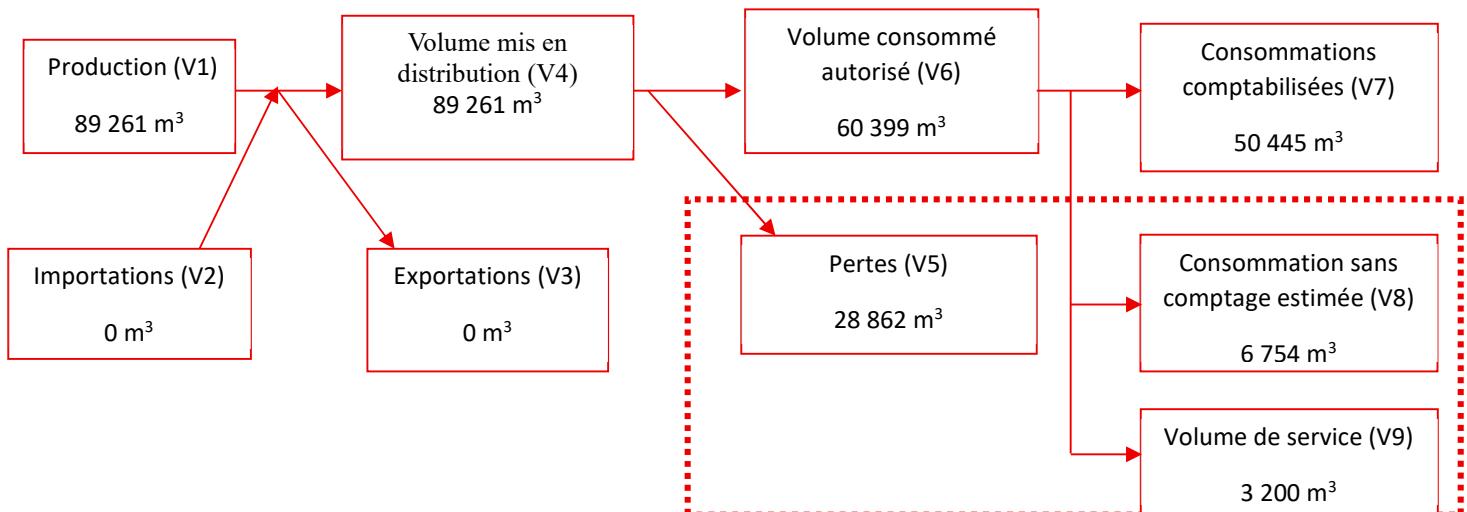
✓ UDI de Saône Mondragon



✓ UDI de Flammerans



✓ UDI de Lamarche :



## 7. Production

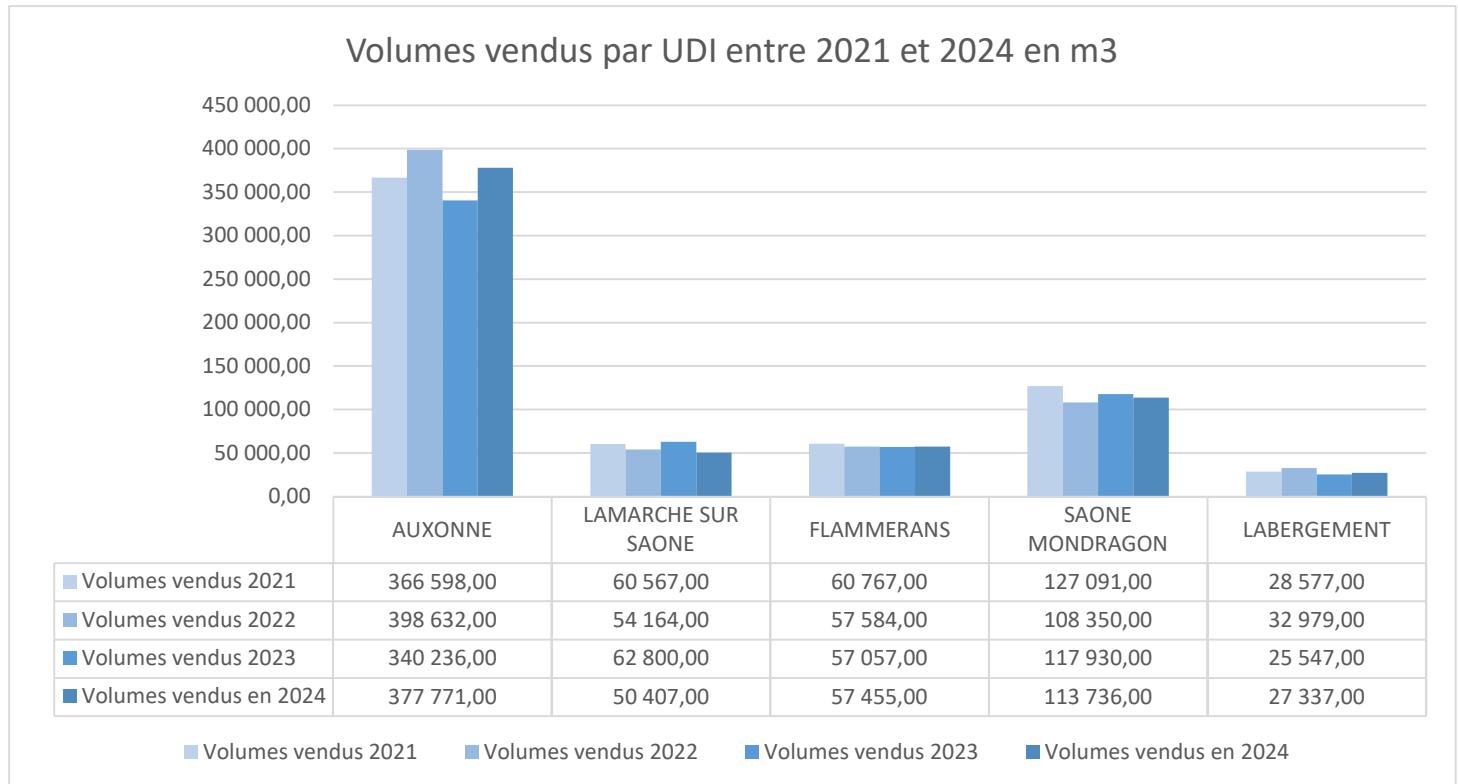
	Volumes produits				
	2021	2022	2023	2024	Variation
AUXONNE	426 859,00	460 321,00	390 761,00	442 808,00	13,3%
LAMARCHE SUR SAONE	94 189,00	117 995,00	103 263,00	89 261,00	-13,6%
FLAMMERANS	71 197,00	72 226,00	74 166,00	76 344,00	2,9%
SAONE MONDRAGON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
LABERGEMENT	58 878,00	49 483,00	45 720,00	46 627,00	2,0%
Total	651 123,00	700 025,00	613 910,00	655 040,00	6,7%

On observe une augmentation de 6,7 % des volumes de production en 2024 par rapport à 2023.

## 8. Achat d'eaux traitées en 2024

UDI	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation
AUXONNE	0,00	0,00	0,00%
LAMARCHE SUR SAONE	0,00	0,00	0,00%
FLAMMERANS	0,00	0,00	0,00%
SAONE MONDRAGON	143 513,00	132 161,00	- 7,9%
LABERGEMENT	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	143 513,00	132 161,00	- 7,9%

## 9. Volumes vendus au cours de l'exercice 2024



On observe une évolution de volumes vendus en moyenne de + 3,8 % entre 2023 et 2024. Toutefois, cette situation est différente d'une UDI à une autre :

- Il y a une forte diminution sur Lamarche-sur-Saône (-19,7 %) qui serait due aux évolutions tarifaires des dernières années. Une diminution modérée sur Saône Mondragon de - 3,7 %.
- Les autres UDI voient leurs ventes d'eau augmenter de 0,7 % sur Flammerans à 11 % sur Auxonne.

Ci-dessous, un tableau des volumes livrés gratuitement au niveau des UDI (cf. loi Warsmann sur les dégrèvements d'eau dans le cadre des fuites après compteurs). Nous observons par exemple que sur l'UDI de Labergement-lès-Auxonne, il y a eu en 2023 un très important volume d'eau dégrévé mais aucun en 2024.

Volumes livrés gratuitement					
	2021	2022	2023	2024	Variation
AUXONNE	3 161,00	5 915,00	1 921,00	925	-51,8%
LAMARCHE SUR SAÔNE	2 071,00	15,00	110,00	0	-100,0%
FLAMMERANS	Non communiqué			6 682,00	0,0%
SAÔNE MONDRAGON	0,00	7 309,00	2 036,00	2 461,00	20,9%
LABERGEMENT	74,00	139,00	5 352,00	0	-100,0%
Total	5 306,00	13 378,00	9 419,00	10 068,00	6,9%

## 10. Linéaires de réseaux de desserte (hors branchements)

LINEAIRE DE RESEAU EN KM					
UDI	2020	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	57,51	57,66	57,76	60,24	60,24
LAMARCHE SUR SAONE	16,56	16,56	16,56	17,017	17,02
FLAMMERANS	21,01	21,01	21,005	21,62	21,62
SAONE MONDRAGON	35,75	35,13	35,13	34,66	34,66
LABERGEMENT	12,6	12,61	12,61	12,61	24,90
<b>Total</b>	<b>143,43</b>	<b>142,97</b>	<b>143,065</b>	<b>146,147</b>	<b>158,44</b>

## B. Tarification de l'eau et recettes du service

### 11. Modalité de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs eau au 01/01/2024	AUXONNE	SAONE MOND.	LAMARCHE /S.	LABERGEMENT LES A.	FLAMMERANS
DELEGATAIRE					
Abonnement	22,52	49,86	43,75	39,06	31,36
Part variable	1,0759	1,4583	0,675	2,365	1,242
COLLECTIVITE					
Part fixe	30	20	50	30,5	15
Part variable	0,48	0,42	0,85	0,29	0,95
AGENCE DE L'EAU					
Redevance performances / m <sup>3</sup>	0,0485	0,0595	0,08	0,0996	0,055
Préservation des ressources en eau /m <sup>3</sup>	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle et la facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

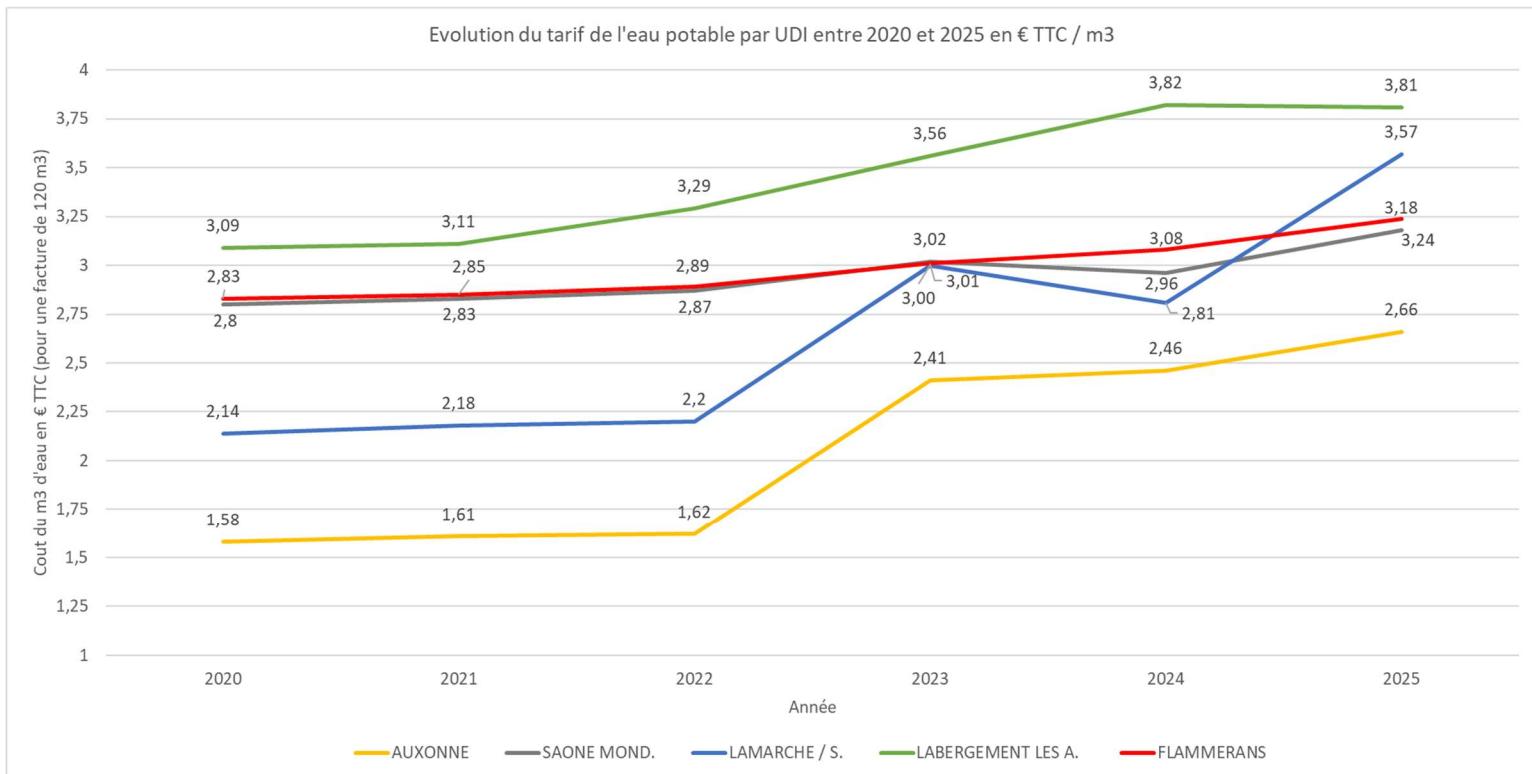
L'augmentation tarifaire d'Auxonne et de Lamarche sur Saône correspond à une augmentation des tarifs votée pour financer les investissements.

Les augmentations des autres tarifs correspondent aux augmentations contractuelles des contrats de délégation de service.

## 12. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m<sup>3</sup>/an) sont par UDI les suivants :

facture 120 m <sup>3</sup> année 2024	Quantités	AUXONNE	SAONE MOND.	LAMARCHE / S.	LABERGEMENT LES A.	FLAMMERANS
<b>Délégataire</b>						
Abonnement	1	22,52	49,86	43,75	39,06	31,36
Part variable	120	1,0759	1,4583	0,675	2,365	1,242
<b>Collectivité</b>						
Part fixe	1	30	20	50	30,5	15
Part variable	120	0,48	0,42	0,85	0,29	0,95
<b>Agence de l'eau</b>						
Préservation des ressources en eau / m <sup>3</sup>	120	0,0485	0,0595	0,08	0,0996	0,055
Lutte contre la pollution / m <sup>3</sup>	120	0,29	0,29	0,28	0,29	0,29
<b>TOTAL facture 120 m<sup>3</sup> en HT</b>		<b>279,85</b>	<b>337,20</b>	<b>319,95</b>	<b>434,91</b>	<b>350,80</b>
<b>TOTAL facture 120 m<sup>3</sup> en TTC</b>		<b>295,24</b>	<b>355,74</b>	<b>337,55</b>	<b>458,83</b>	<b>370,09</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup> pour facture de 120 m<sup>3</sup> TTC</b>		<b>2,46</b>	<b>2,96</b>	<b>2,81</b>	<b>3,82</b>	<b>3,08</b>



### 13. Recettes

- ✓ Recettes de la collectivité et autres organismes publics (Agence de l'Eau) par UDI en € HT

Vente d'eau aux usagers en € HT	Année					Variation
	2020	2021	2022	2023	2024	
AUXONNE	157 284,00	164 566,00	157 789,00	324 595,00	346 103,00	6,63%
SAONE MONDRAGON	132 475,00	127 732,00	113 628,00	116 629,00	119 954,00	2,85%
LABERGEMENT	28 464,00	28 051,00	31 540,00	23 062,00	26 288,00	13,99%
LAMARCHE	75 000,00	70 500,00	66 000,00	104 000,00	96 000,00	-7,69%
FLAMMERANS	87 000,00	88 300,00	83 000,00	71 000,00	84 000,00	18,31%
Total	480 223,00	479 149,00	451 957,00	639 286,00	672 345,00	5,17%

- ✓ Recettes de l'exploitant par UDI en € HT

UDI	Type de recette	Année					Variation
		2020	2021	2022	2023	2024	
AUXONNE	Vente d'eau	419 515,00 €	387 702,00 €	402 868,00 €	412 085,00 €	406 529,00 €	
	Travaux	12 878,00 €	16 234,00 €	17 660,00 €	22 774,00 €	10 441,00 €	
	Produits accessoires	14 076,00 €	24 767,00 €	17 488,00 €	27 594,00 €	33 676,00 €	
	Total	446 469,00 €	428 703,00 €	438 016,00 €	462 453,00 €	450 646,00 €	-2,55%
SAONE MONDRAGON	Vente d'eau	246 938,00 €	219 301,00 €	203 243,00 €	225 641,00 €	231 014,00 €	
	Travaux	15 738,00 €	23 794,00 €	45 723,00 €	25 450,00 €	18 408,00 €	
	Produits accessoires	4 737,00 €	4 727,00 €	4 315,00 €	7 597,00 €	8 075,00 €	
	Total	267 413,00 €	247 822,00 €	253 281,00 €	258 688,00 €	257 497,00 €	-0,46%
LABERGEMENT	Vente d'eau	59 923,00 €	60 142,00 €	74 607,00 €	56 315,00 €	72 312,00 €	
	Travaux	0,00 €	4 657,00 €	2 307,00 €	11 233,00 €	0,00 €	
	Produits accessoires	1 655,00 €	1 990,00 €	1 583,00 €	3 422,00 €	1 679,00 €	
	Total	61 578,00 €	66 789,00 €	78 497,00 €	70 970,00 €	73 991,00 €	4,26%
LAMARCHE	Vente d'eau	65 300,00 €	63 200,00 €	61 700,00 €	68 700,00 €	67 100,00 €	
	Travaux	5 000,00 €	2 800,00 €	3 200,00 €	2 700,00 €	800,00 €	
	Produits accessoires	1 500,00 €	2 400,00 €	2 000,00 €	2 300,00 €	2 400,00 €	
	Total	71 800,00 €	68 400,00 €	66 900,00 €	73 700,00 €	70 300,00 €	-4,61%
FLAMMERANS	Vente d'eau	81 200,00 €	82 300,00 €	81 000,00 €	77 100,00 €	91 800,00 €	
	Travaux	3 900,00 €	1 900,00 €	8 900,00 €	12 700,00 €	14 500,00 €	
	Produits accessoires	2 100,00 €	2 300,00 €	2 100,00 €	1 600,00 €	2 300,00 €	
	Total	87 200,00 €	86 500,00 €	92 000,00 €	91 400,00 €	108 600,00 €	18,82%
TOTAL		934 460,00 €	898 214,00 €	928 694,00 €	957 211,00 €	961 034,00 €	0,40%

## C. Indicateurs de performance

### 14. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Qualité de l'eau									
	Analyses	Nombre de prélèvements 2021	Nombre de prélèvements non conformes 2021	Nombre de prélèvements 2022	Nombre de prélèvements non conformes 2022	Nombre de prélèvements non conformes 2023	Nombre de prélèvements 2024	Nombre de prélèvements non conformes 2024	
AUXONNE	Microbiologique	16	0	21	0	0	21	0	
	Paramètre physico-chimiques	19	10	15	12	4	21	2	
LAMARCHE SUR SAONE	Microbiologique	8	0	11	0	0	11	0	
	Paramètre physico-chimiques	8	2	11	2	0	11	1	
FLAMMERANS	Microbiologique	2	0	10	0	0	11	0	
	Paramètre physico-chimiques	2	0	10	0	0	11	0	
SAONE MONDRAGON	Microbiologique	12	0	10	0	0	10	0	
	Paramètre physico-chimiques	12	1	3	1	0	3	0	
LABERGEMENT	Microbiologique	8	1	9	0	0	9	0	
	Paramètre physico-chimiques	6	0	8	1	0	4	0	

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Taux de conformité des analyses						
	Analyses	2021	2022	2023	2024	
AUXONNE	Microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100%	
	Paramètre physico-chimiques	29,40%	20,00%	66,70%	91%	
LAMARCHE SUR SAONE	Microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100%	
	Paramètre physico-chimiques	81,80%	73,30%	100,00%	91%	
FLAMMERANS	Microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100%	
	Paramètre physico-chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100%	
SAONE MONDRAGON	Microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100%	
	Paramètre physico-chimiques	92,00%	66,70%	100,00%	100%	
LABERGEMENT	Microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100%	
	Paramètre physico-chimiques	81,80%	87,50%	100,00%	100%	

## 15. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

indice de connaissance patrimoniale des réseaux (/120)				
	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	100	110	110	110
LAMARCHE SUR SAONE	95	115	115	115
FLAMMERANS	100	115	115	115
SAONE MONDRAGON	105	105	105	105
LABERGEMENT	105	110	110	110

Des points ont été ajoutés à partir de 2022 par rapport aux chiffres fournis dans les RAD et maintenus car la collectivité a mis en œuvre un programme pluriannuel de renouvellement.

## 16. Indicateurs de performance du réseau

### Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

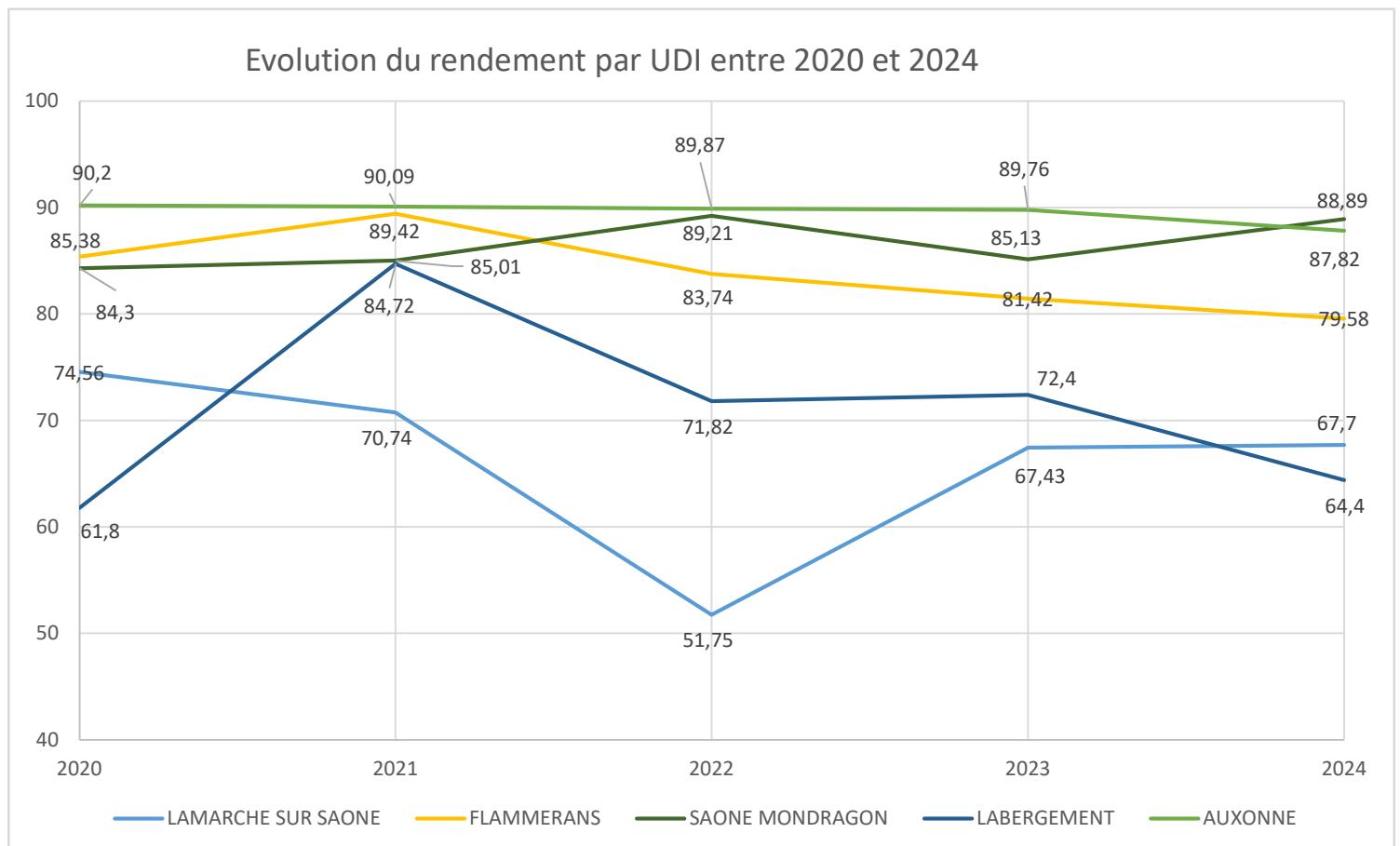
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé

également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Rendement en %				
	2020	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	90,2	90,09	89,87	89,76	87,82
LAMARCHE SUR SAONE	74,56	70,74	51,75	67,43	67,7
FLAMMERANS	85,38	89,42	83,74	81,42	79,58
SAONE MONDRAGON	84,3	85,01	89,21	85,13	88,89
LABERGEMENT	61,8	84,72	71,82	72,4	64,4

Les rendements des UDI d'Auxonne et de Saône Mondragon sont stables. Le rendement de l'UDI de Flammerans diminue malgré les très importants renouvellements de réseaux investis entre 2020 et 2024 (environ 8,15 % du linéaire total). Il a donc été demandé au délégataire de se concentrer sur la recherche de fuites. Le rendement de Lamarche est en progression. Le rendement de Labergement chute fortement en 2024 car il y a eu une importante fuite sur un branchement de pâture qui ne disposait pas de compteur. Le délégataire a déclaré dans son RAD avoir recensé tous ces types de branchement pour les changer et disposer des compteurs (cette UDI dispose de la télégestion permettant d'identifier rapidement les fuites).



### **Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés par UDI est le suivant (exprimé en m<sup>3</sup>/j/km) :

Indice linéaire volume non comptés en m <sup>3</sup> /km/j					
	2020	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	3	2,71	2,65	2,28	2,9
LAMARCHE SUR SAONE	4,83	5,56	10,56	6,51	6,2
FLAMMERANS	1,9	1,36	1,91	2,23	2,03
SAONE MONDRAGON	1,89	2,07	1,19	1,87	1,3
LABERGEMENT	4,31	6,57	3,56	3,22	4,18

### **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire de pertes en réseau par UDI est le suivant (exprimé en m<sup>3</sup>/km/j) :

	ILP en m <sup>3</sup> /km/j				
	2020	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	2,12	2,01	2,21	1,88	2,5
LAMARCHE SUR SAONE	3,82	4,56	9,42	5,41	4,6
FLAMMERANS	1,51	0,98	1,53	1,8	2,46
SAONE MONDRAGON	1,63	1,8	1,1	1,7	1,2
LABERGEMENT	4,01	1,95	3,03	2,74	3,6

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

**Taux moyen renouvellement réseau en %**

	2020	2021	2022	2023	2024	Moy / 5 ans
AUXONNE	1,12	0	0	2	2	1,02
LAMARCHE SUR SAONE	0	0,9	0	8,6	3,4	2,6
FLAMMERANS	1,42	0	0	2,5	4,7	1,72
SAONE MONDRAGON	0	0	0	2,35	0,3	0,53
LABERGEMENT	0	0	0	0	0	0

### **17. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur

par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

indice de protection de la ressource (/100)				
	2021	2022	2023	2024
AUXONNE	80	100	100	100
LAMARCHE SUR SAONE	50	50	80	80
FLAMMERANS	60	60	80	80
SAONE MONDRAGON	100	100	100	100
LABERGEMENT	80	80	80	80

## D. Financement des investissements

### 18. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Quelques branchements sont découverts en plomb lors des travaux et n'avaient pas été identifiés auparavant, ils sont renouvelés systématiquement dans le cadre du renouvellement du patrimoine.

### 19. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	218 845 €	29 781,68 €	1 568 470,55 €	2 033 949,56 €
Montants des subventions en €		-	152 205 €	88 339,70 €
Montants des contributions du budget général en €	0€	0 €	0 €	0 €

### 20. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre 2024 (montant restant dû en €)		1 376 307,18 €	2 207 869,37 €	5 831 245,82 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	83 839,5 €	84 598,29 €	76 623,55 €
	en intérêts	27 035,52 €	43 510,23 €	102 389,84 €

## 21. Amortissements

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant de la dotation aux amortissements	459 165,70 €	233 144,23 €	223 041,25 €

## 22. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Mise en œuvre des travaux prévus par l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable de 2019. Ils sont déclinés dans le plan pluriannuel d'investissement.

## 23. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le PPI 2022-2026 a été adopté par la collectivité le 7 juin 2022. Il est mis en œuvre dès 2022-2023.

## E. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 24. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

UDI	Montants des abandons de créances en 2024 (€ TTC)
Auxonne	0
Saône Mondragon	0
Labergement	0
Lamarche / Saône	0
Flammerans	0